

DISCOURS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DE LA CONFERENCE DES BÂTONNIERS

DU 26 NOVEMBRE 2021

A LILLE

Monsieur le Président du Conseil National des Barreaux, Cher Jérôme GAVAUDAN.

Monsieur le Bâtonnier du Barreau de Paris, Olivier COUSI, ne peut être parmi nous ce matin car il prépare la rentrée de son Barreau qui aura lieu cet après-midi.

Il a néanmoins souhaité dire quelques mots par le biais d'une petite vidéo qui sera projetée après mon discours.

Madame le Bâtonnier Marie-Aimée PEYRON, ancien Bâtonnier du Barreau de Paris, Vice-Présidente élue du Conseil National des Barreaux,

Chère Marie-Aimée, vous avez absolument souhaité faire un aller-retour Paris-Lille ce matin et je vous en remercie vivement,

Monsieur le premier Vice-Président de la Conférence des Bâtonniers, Cher Bruno BLANQUER,

Monsieur le Président Franck NATALI, membre du Conseil Supérieur de la Magistrature,

Monsieur le Bâtonnier Bertrand DEBOSQUE, chef de la Délégation Française au CCBE,

Monsieur Laurent PETTITI, Président de la DBF,

Mesdames et Messieurs les membres du bureau de la Conférence des Bâtonniers,

Mesdames et Messieurs les membres du bureau du Conseil National des Barreaux,

Mesdames et Messieurs les membres du Collège Ordinal,

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des Conférences Régionales,

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers et Vice-Bâtonniers,

Madame le Bâtonnier du Barreau de Lille, chère Marie-Christine DUTAT,

Monsieur le Bâtonnier élu du Barreau de Lille, cher Florent MEREAU,

Chers anciens Bâtonniers du Barreau de Lille,

Chère Olivia DUFOUR,

Mesdames et Messieurs,

Chers Amis.

Bienvenue à Lille, dans mon Barreau.

Ce Barreau qui m'a tellement appris, celui qui m'a accompagnée, et qui m'accompagne toujours et encore.

Bienvenue à vous qui venez des quatre coins de l'hexagone et de l'outre-mer (les Bâtonniers de la Guadeloupe, de la Guyane, de Papeete-Tahiti sont parmi nous).

Vous êtes nombreux aujourd'hui à vous être déplacés pour cette dernière Assemblée Générale que je préside dans le cadre du mandat que vous m'aviez confié il y a deux ans et demi, précisément le 28 juin 2019.

Certains d'entre vous s'en souviennent peut-être.

C'était à l'hôtel Méridien à Paris, porte Maillot.

C'est encore tellement présent dans mon esprit.

Nous avons, entre autre, évoqué :

- les retraites,**
- l'avocat-salarié en entreprise,**
- la force exécutoire de l'acte d'avocat,**

et je vous avais affirmé que je me battrais pour notre Conférence.

La Covid s'est cependant invitée confortablement durant ces deux années et personne, à ce moment-là, ne n'en serait douté le moins du monde.

Ces deux années ont été deux années de combat.

Je me souviens également parfaitement avoir commencé mon mandat avec les gilets jaunes.

Il y avait grève des trains, grève des taxis, grèves de tout.

Et grève des avocats...

En fait, mon mandat se résume en 6 points.

J'ai été à la tête d'une Conférence avec des Bâtonniers :

- défenseurs,**
- protecteurs,**
- bâtisseurs,**
- modernes,**
- qui ont voulu de l'ouverture,**
- et qui devront faire face, tout prochainement, à de nombreux autres combats.**

I- Des Bâtonniers défenseurs :

Les Bâtonniers qui ont exercé leur mandat durant les années 2020 et 2021, n'ont pas été épargnés.

Avant même qu'ils ne débutent leurs fonctions, ils savaient déjà que leur mandat serait un mandat très compliqué.

Le 6 janvier 2020, une mobilisation historique débutait, se poursuivait durant 8 semaines, se durcissant de jour en jour.

Le 3 février 2020, plus de 20.000 avocats battaient le pavé parisien à l'appel de notre Conférence, du Conseil National des Barreaux et du Barreau de Paris aux côtés d'autres professions libérales réunies au sein du collectif SOS Retraites.

Nos retraites étaient en effet en grand péril.

Le modèle économique de notre profession était voué à être détruit.

Le projet de réforme participait à voir disparaître les cabinets qui assurent la justice de proximité et l'accès au droit en créant des déserts judiciaires, au détriment des intérêts des justiciables.

Tous les Barreaux de Province et le Barreau de Paris étaient dans la rue.

En janvier 2020 et pour la première fois, un Ministre de la Justice, en l'occurrence Madame Nicole BELLOUBET, était personae non grata lors d'une assemblée générale statutaire de la Conférence des Bâtonniers.

Les Bâtonniers mobilisaient leurs troupes comme jamais et la Conférence était à leur côté.

Nous nous rendions à Matignon, à notre demande, avec Madame la Présidente du Conseil National des Barreaux et Monsieur le Bâtonnier de Paris, pour rencontrer le premier Ministre de l'époque, Edouard PHILIPPE, qui restait sourd à nos légitimes revendications.

Il était évident que le gouvernement méconnaissait totalement notre profession, ne comprenait pas nos spécificités et occultait notre ADN, à savoir, notre indépendance.

Nos actions étaient telles que nous devenions une gêne sans précédent pour le gouvernement.

Notre détermination était intacte.

Nous ne cédions pas.

Les français comprenaient enfin notre profession et nous soutenaient.

Notre profession unie était un bloc de défense.

Puis à la mi-mars, la Covid faisait son apparition.

Nous n’y croyions pas et pourtant... pourtant...

Le 15 mars 2020, la formation de la Conférence des Bâtonniers à Rennes s’est terminée précipitamment et chacun est reparti chez soi.

Pour y rester.

Inimaginable.

Il fallait gérer cette crise sanitaire.

J’étais tellement fière d’être à la tête de cette Conférence avec des Bâtonniers qui démontraient :

- . un engagement sans faille,**
- . un courage exemplaire,**
- . une détermination intacte**
- . et qui étaient très pragmatiques dans la gestion des difficultés qu’ils rencontraient.**

Chacun se souvient de ces Bâtonniers qui n’ont pas hésité à aller chercher les dossiers de leurs confrères, à mettre ces dossiers dans le coffre de leur voiture afin de les emmener dans un lieu dédié au Tribunal,

Tribunal exceptionnellement ouvert, pour qu’ils puissent les déposer, afin que deux jours plus tard, ils soient remis aux magistrats.

Je me souviens de nos Bâtonniers courageux, qui commettaient nos confrères d'office pour que les justiciables puissent être défendus, et ce, au péril de leur santé.

Car l'épidémie faisait rage et les masques étaient aux abonnés absents.

Je me souviens des Bâtonniers heureux d'avoir enfin trouvé des masques pour leurs confrères et les membres de la Conférence heureux de les avoir aidés en ce sens, alors qu'il était si difficile de trouver la perle rare.

C'était cela, le premier confinement.

Je me souviens de nos échanges incessants et de notre détermination intarissable avec Madame la Présidente du Conseil National des Barreaux Christiane FERAL-SCHUHL, qui aurait tant souhaité être présente aujourd'hui, et avec Monsieur le Bâtonnier de Paris Olivier COUSI.

Notre objectif était clair : que nos confrères puissent continuer à travailler.

C'était cependant sans compter, comme toujours, sur l'absence de moyens de la justice, avec comme conséquence un système informatique bloqué faute d'ordinateurs pour les greffiers.

Mais, nous ne désespérions pas.

Nous étions en contact étroit :

- avec le **Ministère de la Justice,**
- avec le **Ministère du Travail,**
- avec le **Ministère de l'Economie et des Finances,**
- et avec le **Ministère des Solidarités et de la Santé,**

afin que nos confrères soient le moins impactés possible financièrement par la situation.

Nous étions vraiment soulagés de savoir que bien qu'indépendants, ils pourraient bénéficier notamment :

- **du chômage partiel,**
- **du prêt garanti par l'Etat,**
- **de l'obtention d'indemnités journalières pour la garde d'enfants.**

Nous nous battions parce que le virus ne fait pas de distinction entre les fonctionnaires, les salariés et les indépendants.

Les Bâtonniers n'ont pas hésité non plus à prendre contact avec les URSSAF de leurs régions, toujours dans ce souci d'alléger la situation difficile de leurs confrères.

C'est avec un grand soulagement qu'ils ont appris que, lors du second confinement, et nous avons beaucoup insisté afin qu'il en soit ainsi, les tribunaux resteraient ouverts.

Il n'y aurait plus de PCA, les célèbres Plans de Continuation d'Activités.

Les confinements se sont succédés.

Nous devons faire face à l'adaptation des procédures aux contraintes sanitaires et nous ne pouvions nous déplacer que de lieux en lieux autorisés.

Nous étions contraints par les couvre-feux successifs.

Grâce à un référé-liberté qui avait été initié par le Barreau de Montpellier, auquel s'était jointe notamment la Conférence des Bâtonniers, nous avons enfin pu recevoir nos clients après 18 heures.

Durant cette période inédite, nos confrères se sont mis à travailler autrement.

Ils se sont épris des MARD parce que ceux-ci répondaient de plus en plus aux attentes des justiciables.

Ces deux épisodes intenses ont permis à la Conférence des Bâtonniers, au Conseil National des Barreaux et au Barreau de Paris, de démontrer à quel point la profession unie a un sens.

Parce que l'unité de notre profession est une réalité et un juste équilibre

Notre profession est unie dans sa diversité, pour son bien.

Chacune des Institutions se complète et souhaite qu'il en soit ainsi.

Il s'agit d'une question de méthode.

Il s'agit d'une question de volonté.

Et il va falloir s'y habituer.

Parce que le souci de nos confrères est bien celui de l'unité.

Cette unité aurait pu périlcliter avec l'avocat-salarié en entreprise, mais il n'en a rien été.

Ce véritable serpent de mer s'est également invité dans ces temps si compliqués, alors que la profession tentait de sortir d'une crise sans précédent, qu'elle n'avait rien demandé et que le rapport PERBEN l'avait écarté.

Le 11 janvier 2021, la Direction des Affaires Civiles et du Sceau adressait à la profession un texte qui visait à créer, à titre expérimental, un statut « d'avocat-salarié en entreprise ».

La Conférence des Bâtonniers s'est toujours opposée, en connaissance de cause, à l'avocat-salarié en entreprise.

Elle s'est notamment basée sur la Jurisprudence française et sur la Jurisprudence européenne, toutes les deux incontournables.

Elle n'a jamais été opposée à examiner les textes qui lui étaient soumis.

Elle a toujours affirmé haut et fort que les avocats sont indépendants et que cette indépendance est une ligne rouge qu'il ne faut pas franchir.

Les Bâtonniers ne méritaient pas, au surplus, de ne récupérer que les quelques miettes qui leur étaient réservées.

La chancellerie a abandonné son projet, faute de consensus.

Et aucun amendement, dans le cadre des débats parlementaires ultérieur, ne l'a fait ressurgir.

L'unité a résisté.

L'unité a encore démontré sa réalité lorsque nous avons dû nous opposer fermement, au mois d'avril de cette année, à la création d'un collège de déontologie des avocats.

Un amendement était prévu dans le cadre du projet de loi pour la confiance dans l'institution judiciaire.

Cet amendement aurait réduit à néant tous les avis déontologiques rendus par la Conférence des Bâtonniers.

La Conférence n'a pas manqué, par ailleurs, à s'atteler à l'aide juridictionnelle, à la faire évoluer et à créer un nouveau mécanisme plus favorable aux avocats, quand bien même des ajustements restent à opérer.

L'aide juridictionnelle garantie est ainsi entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

Merci :

- **à Madame le Bâtonnier Zohra PRIMARD, Vice-Présidente de la Conférence des Bâtonniers,**
- **à Madame le Bâtonnier Bénédicte MATZ, membre du collège ordinal du CNB,**
- **et à l'UNCA,**

Merci,

d'avoir travaillé de façon extrêmement assidue afin que ce texte puisse voir le jour dans l'intérêt bien compris de nos confrères.

La Conférence a beaucoup œuvré également pour que le plus grand nombre possible de Barreaux puisse signer des conventions locales relatives à l'aide juridique.

En 2022, au moins 126 Barreaux devraient signer une convention, alors qu'ils étaient 107 en 2020.

Je ne pourrai évoquer, dans un laps de temps aussi court qu'est le temps d'un discours en Assemblée Générale, l'ensemble du travail de défense et de vigie de la Conférence des Bâtonniers.

Je citerai ainsi l'ouverture du capital social des cabinets d'avocats aux capitaux extérieurs, qui n'a pas eu de suite, ou encore la proposition de structuration imposée des écritures.

Comment pouvait-on accepter une synthèse de la discussion qui ne pouvait excéder 100% des conclusions dans une limite de 1.000 mots ?

Cela était totalement inconcevable.

Déjà, au Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence, on expulsait un avocat en robe d'une salle d'audience, et très peu de temps après, on nous demandait de ne plus pouvoir nous exprimer librement par écrit !

Cette absence de considération et ce mépris de notre profession ont été dénoncés très largement par l'ensemble des Barreaux français.

Et ils ont eu raison.

Comme nous avons eu raison, au mois de Mai, de nous inquiéter de l'aggravation récente des remises en cause de l'institution judiciaire et des décisions de justice.

L'institution judiciaire doit pouvoir continuer de juger à l'abri des pressions, en toute indépendance et en toute impartialité, avec, nous ne le rappellerons jamais assez, des moyens humains et matériels suffisants.

Evoquons maintenant le projet de loi confiance dans l'institution judiciaire.

Incontestablement, des avancées ont eu lieu quand bien même nous nous sommes heurtés à des difficultés, comme, notamment, pour notre discipline ou pour notre secret professionnel.

Oui, il y a eu des avancées dans le projet de loi justice et ces avancées résultaient des propositions de la profession.

J'en citerai, tout d'abord, une très importante pour nous, puisque nous n'avons cessé de tenter de l'obtenir depuis plusieurs années.

Nous avons insisté, démontré sa nécessité et son utilité.

Nous avons bataillé auprès de nos parlementaires pour que l'article 29 du projet de loi dans laquelle elle était inscrite ne disparaisse pas.

Vous l'avez compris : j'évoque la formule exécutoire, par le greffe, des actes d'avocat en matière de transaction, pour les actes qui font l'objet d'un accord dans le cadre :

- . d'une médiation,**
- . d'une conciliation ou**
- . d'une procédure participative.**

Ces actes deviennent des titres exécutoires.

C'est une belle victoire pour la profession qui était confrontée à un lobbying (extrêmement ferme) d'une autre profession du droit.

De même, et quittons le droit civil pour venir au droit pénal, et précisément sur l'aménagement de peines et de la détention.

L'article 11 A donne aux Bâtonniers, sur leur ressort, un droit de visite des lieux de privation de libertés dans un cadre très large et notamment dans :

- les locaux de garde à vue,**
- et dans les lieux de rétention administrative,**

Il est essentiel que les Bâtonniers s'emparent de cette avancée.

Quant à notre discipline, elle a été préservée : elle ne sera pas commune aux autres professions du droit.

Nous nous sommes mobilisés avec beaucoup de détermination pour maintenir notre socle disciplinaire, ne cessant de marteler notre indépendance.

Il reste des points qui ne sont pas acceptables et sur lesquels le gouvernement n'a pas voulu nous suivre, telle la saisine directe du justiciable.

Nous travaillons, dans le cadre du décret d'application avec la sous-direction des Affaires Civiles et du Sceau, afin que les conditions de la saisine soient tellement strictes que le texte initial perdra de son contenu.

Je remercie, à cet égard, Monsieur le Bâtonnier Olivier JOUGLA, Président de la commission discipline ; commission créée au début de l'année dernière, ainsi que son équipe, pour leur très grande implication.

Ils sont précieux parce que notre discipline est essentielle quant à l'autorégulation de notre profession.

Je terminerai cette première partie, les autres seront plus courtes, sur ce sujet qui nous a occupés jusqu'à ces derniers jours : celui du secret professionnel.

Les péripéties de l'article 3 du projet de loi nous ont une nouvelle fois mobilisés comme jamais.

Cette mobilisation a incontestablement permis de faire bouger les choses.

La Conférence a toujours soutenu sa position.

Le texte, tel qu'il a été amendé, améliore sa version initiale, tout en rectifiant le pire qui était en vue.

La nécessité d'y faire figurer très clairement le Bâtonnier a été prise en considération, ce qui était nécessaire.

Le Ministre de la Justice a pu penser nous diviser en écrivant directement aux Bâtonniers, et en court-circuitant nos instances nationales.

En vain.

Nous lui avons répondu dans l'unité.

Oui, le secret professionnel n'a pas, non plus, écorné l'unité de la profession.

II - La Conférence, les Bâtonniers et les Ordres ont aussi un rôle de protection et de vigie incontestable :

Et ils l'ont démontré.

Ils se sont beaucoup inquiétés, et continuent de s'inquiéter, quant à l'état de droit et quant à nos libertés auxquelles ils sont viscéralement attachés.

La multiplicité des lois, depuis le début de la crise sanitaire, fait de la norme juridique une norme lourde, imprévisible, réductrice, qui ne rassure pas nos concitoyens.

L'état de droit est en danger et nous veillons, avec nos instances européennes, à ce que cet état de droit, fragilisé, reprenne la place qui est la sienne.

La Conférence s'est battue pour nos libertés à l'épreuve de la crise sanitaire.

Elle a dénoncé et a agi contre des articles de la loi sécurité globale.

Elle a en effet initié ou est intervenue volontairement dans de nombreux recours.

J'en citerai un à titre d'exemple : il concerne la visio-conférence devant les juridictions pénales.

Nous pouvons nous féliciter de la décision rendue par le Conseil d'Etat le 25 mai 2020 et souligner l'importance de la garantie qui s'attache à la présentation physique des justiciables devant la juridiction répressive.

Nous sommes tous attachés au respect des libertés fondamentales et c'est le rôle de la Conférence des Bâtonniers que de le rappeler sans cesse.

Les Barreaux de France ont toujours été et seront toujours à l'avant-poste des valeurs fondamentales de notre profession.

Ce que vivent nos confrères menacés, emprisonnés, interdits d'exercer et assassinés, à travers le monde, nous bouleverse.

Les valeurs de liberté, d'indépendance, de procès équitable et de défense de la défense, qui seules peuvent garantir la démocratie des droits humains, sont portées par notre profession et ne connaissent pas de frontière.

Oui, la Conférence des Bâtonniers et les Barreaux Français ont toute leur place dans ces revendications.

Nous avons une pensée émue pour celles et ceux qui nous ont accompagnés lors de ces deux années de mandat :

- **notre consoeur iranienne Nasrin SOTOUDEH,**
 - **notre regrettée Ebru TIMTIK,**
 - **sa sœur Barkin TIMTIK,**
 - **Aytac UNSAL,**
- nos confrères turcs,**
- **Monferrier DORVAL, le Bâtonnier de Port au Prince,**
 - **nos confrères d'AFGHANISTAN,**
 - **et tous ceux dont nous ne connaissons même pas les noms.**

Merci :

- ✓ **Monsieur le Vice-Président Patrick LINGIBE,**
- ✓ **Monsieur le Bâtonnier Stéphane CAMPANA,**
- ✓ **Madame le Bâtonnier Patricia ASTRUC,**

pour votre précieuse collaboration.

Merci :

- ✓ **Madame le Bâtonnier Nathalie DUPONT**

pour mener à bien le travail sur la discrimination et sur la mise en place des référents ordinaires dans ce domaine.

III – Nous pouvons le dire, nous avons eu pendant ces deux années une mission de construction et de modernisation :

Mais construire ne se fait pas seul, nous avons pu construire parce que nous étions une équipe plurielle.

Merci infiniment à vous, les membres de mon bureau.

Vous avez su vous mobiliser en urgence ou en extrême urgence, avec la conscience d’agir dans l’intérêt des Bâtonniers et des Ordres.

Vous avez su prendre les décisions qu’il fallait.

Vous êtes des élus fidèles et consciencieux.

Je vous ai fait confiance.

Vous m’avez fait confiance.

Nous devons nous faire confiance.

Et vous le savez, la confiance n’est pas un mot vain.

Merci à vous Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des commissions ou des groupes de travail, pour l'énorme travail que vous avez fourni.

Merci aux chargés de mission pour votre disponibilité infinie :

- ✓ **Madame le Bâtonnier Joëlle JEGLOT-BRUN,**
- ✓ **Madame le Bâtonnier Maryvonne LOZACHMEUR,**
- ✓ **Madame le Bâtonnier Marie-Christine MOUCHAN,**
- ✓ **Messieurs les Bâtonniers Stéphane CAMPANA et Philippe MEYSONNIER,**

Merci à vous, Mesdames et Messieurs les anciens Présidents de la Conférence : vous êtes tellement précieux.

Merci à toute l'équipe de la Conférence :

- **Anne-Françoise,**
- **Isabelle,**
- **Martine,**
- **Myriam,**
- **Sarah,**
- **Sophie**
- **Et Daniel.**

Nous avons traversé bien des tempêtes.

Mais cette vieille dame, qu'est la Conférence des Bâtonniers, est toujours debout.

Merci au collège ordinal, bras armé de notre Conférence.

Vous êtes un collège solide sur lequel je me suis appuyée et vous pouvez être fiers du travail que vous accomplissez.

Vous pourrez l'accomplir dans la sérénité puisque le recours contre les élections du Conseil National des Barreaux de l'actuelle mandature a été jugé irrecevable la semaine dernière par la Cour d'Appel de Paris.

La Conférence des Bâtonniers s'est beaucoup investie dans ce recours avec Monsieur le Président Jean-Luc FORGET et Monsieur le Vice-Président Patrick LINGIBE, que je remercie également.

Merci encore aux Présidentes et Présidents des Conférences Régionales.

Nous avons toujours gardé le lien lorsque nous ne pouvions nous rencontrer physiquement.

Nous avons travaillé ensemble, comme nous avons pu le faire avec le collège ordinal.

Vous le savez, être Présidente de la Conférence des Bâtonniers, c'est aussi être Vice-Présidente de droit du Conseil National des Barreaux.

Et je voulais vous dire à quel point j'ai apprécié travailler avec le Conseil National des Barreaux.

J'ai toujours porté la position de la Conférence des Bâtonniers avec beaucoup de rigueur.

Merci Monsieur le Président du Conseil National des Barreaux, Cher Jérôme,

. pour votre fidélité,

. pour ce travail en commun,

chacun respectant la place de l'autre.

Je sais à quel point vous êtes attaché à l'unité de la profession et vous la préservez parfaitement.

Nous avons dû, avec Olivier COUSI, gérer des moments difficiles.

Nous nous sommes serré les coudes.

Nous nous souviendrons, j'en suis sûre, de ces longs moments au téléphone ou de ces réunions jusqu'à une heure du matin pour trouver des solutions, pour avancer dans l'intérêt de notre profession.

Ces moments ont été intenses.

Nous n'avons jamais lâché.

Nous nous sommes toujours battus.

Merci, vraiment, cher Jérôme.

Merci également aux membres du bureau du Conseil National des Barreaux qui ont tenu à être présents aujourd'hui.

Nous avons formé une belle équipe, variée et vaillante.

C'était un véritable plaisir de travailler avec vous auprès de :

- ✓ **Notre chère Géraldine CAVAILLE, directrice générale adjointe,**
- ✓ **Nicolas CORATO, directeur de cabinet et de la communication, et Stéphane BORTOLLUZI, directeur général.**

Merci aussi :

- ✓ **à la Société de Courtage des Barreaux (SCB),**
 - **à son Président Larry PELLEGRINO,**
 - **à son Président délégué Pierre CHATEL,**

- ✓ **à l'UNCA,**
 - **à son Président Antoine DIEBESCQ et à son directeur Karim BENAMOR.**

- ✓ **à LPA,**
 - **et à son Président délégué Patrick REDON.**

Vous avez été très présents à nos côtés.

Etre présents aux côtés au plus près des Bâtonniers et des Ordres, quelques soient les moments que nous vivons, c'est ce que nous avons souhaité.

Nous avons souhaité répondre à leurs questions, les aider, les orienter dans la gestion quotidienne de leur Ordre.

A cet égard, sera évoqué tout à l'heure, Barôtech, qui est un logiciel de gestion des Ordres pour améliorer le service aux avocats.

Il répond aux besoins fonctionnels de gestion quotidienne des Ordres afin de remplir leur mission essentielle.

Il est déployé et utilisé dans les Barreaux qui ont participé à son élaboration depuis l'origine.

De nombreux Bâtonniers ont marqué leur intérêt pour cette solution informatique qui participe à la modernisation des Ordres.

La construction de cette architecture nouvelle a nécessité énormément de travail et je remercie à cet égard :

- ✓ Monsieur le Président du GIE Barôtech, Bruno CARRIOU, membre du Bureau de la Conférence des Bâtonniers,**
- ✓ Monsieur le Bâtonnier Philippe LE GOFF, Vice-Président de notre Conférence,**
- ✓ ainsi que les membres du Comité de Direction, pour leur très gros investissement.**

Il est temps maintenant de pouvoir déployer cette solution auprès des Barreaux qui le souhaitent.

Je voudrais maintenant remercier Monsieur le Bâtonnier Jacques DEMAY, Président de la Commission Déontologie.

Les avis déontologiques n'ont jamais été aussi nombreux.

L'équipe de la commission déontologie est remarquable en compétence, en efficacité et en célérité.

J'aurais vraiment souhaité remercier ici personnellement chacun d'entre vous, mais il serait beaucoup trop long de le faire, dans le temps qui m'est imparti.

Je suis certaine que vous le comprenez.

Etre au plus proche des Bâtonniers et des Ordres, c'est aussi pouvoir disposer d'un site interactif, totalement refondé

La commission communication, avec à sa tête Madame le Bâtonnier Gwenaëlle VAUTRIN et Monsieur le Bâtonnier Franck DYMARSKI, n'ont pas ménagé leurs efforts.

La communication a été un point fort de cette mandature.

Il était important de mettre à jour, entre autre, la brochure de la Conférence et de mettre en avant notre Conférence sur les réseaux sociaux.

Et puis, nous avons évolué.

Les visios ne se comptent plus sur les 10 doigts de la main.

Les votes sont, la plupart du temps, électroniques.

L'élection de notre futur Président et l'élection des membres du bureau de la Conférence, se sont faites, dernièrement, de façon uniquement électronique.

Le séminaire des Dauphins l'année dernière, était totalement dématérialisé, comme l'ont été de nombreuses Assemblées Générales.

L'importance, encore une fois, était de garder le lien.

Les formations, si importantes pour les Bâtonniers, n'ont pu avoir lieu comme nous le souhaitions, crise sanitaire oblige, et c'est avec regret que nous les avons annulées, les unes après les autres.

Mais ces formations, de très grande qualité, ont désormais pu reprendre.

On se souvient avec plaisir de nos retrouvailles à BIARRITZ, à REIMS, à SAINT DENIS DE LA REUNION ou encore à CALVI, pour l'université d'été.

Un travail d'équipe, avec une grande convivialité, c'est aussi cela la Conférence des Bâtonniers.

Construire, c'est encore porter haut et fort nos réflexions et nos positions.

C'est ce que nous sommes en train de faire dans le cadre des Etats Généraux de la Justice, quand bien même nous ne sommes pas dupes du résultat.

Nous devons dire et écrire ce que nous pensons, ce que nous revendiquons et nous devons éviter que les sujets évoqués ne le soient sans nous.

La politique de la chaise vide n'est pas une bonne politique.

Elle n'est pas fructueuse.

Construire, c'est en outre créer, comme créer la délégation d'Outre-Mer, parce que les problématiques ultra-marines sont atypiques et très prégnantes.

Nous nous sommes engagés pour que ces problématiques soient portées par une structure dédiée.

Nous avons ainsi pu attirer l'attention du Ministre de la Justice et du Ministre des Outre-Mer sur plusieurs thèmes.

Merci encore à Monsieur le Vice-Président Patrick LINGIBE pour son investissement sans faille à nos côtés.

Construire, c'est aussi avoir une vision prospective et penser à l'avenir des Ordres.

Pour la seconde fois, les assises de l'ordinalité qui ont eu lieu le 20 octobre dernier à Paris, ont été un succès.

Nous étions nombreux à réfléchir sur la qualité de la justice et sur la qualité des prestations.

Deux thèmes qui constituent de véritables défis auxquels se trouvent confrontés nos Ordres, à travers l'ensemble de nos confrères, dans leur exercice professionnel, au quotidien.

Cette journée a permis une réflexion en profondeur, qui connaîtra de prochains développements.

Merci à Monsieur le Président Thierry WICKERS, chef d'orchestre de ces assises de toute l'ordinalité française (Paris et Province).

Construire, c'est encore ne jamais abandonner.

C'est reprendre le dialogue lorsque la rupture est consommée.

Merci Monsieur le Bâtonnier des Hauts de Seine, cher Michel GUICHARD, pour les propos que vous avez tenus à mon égard et à l'égard de notre Conférence lors de la rentrée de votre Barreau vendredi dernier.

Si les circonstances nous ont éloignés, votre présence aujourd'hui est de bon augure pour que nous puissions reprendre un travail en commun.

Construire enfin, c'est avoir le réflexe européen.

Depuis le début de l'année 2020, nous abordons la question de l'Europe à chaque Assemblée Générale de la Conférence des Bâtonniers.

Une demi-journée complète y a même été consacrée au mois de septembre dernier à Bruxelles.

Les Bâtonniers et les Ordres se sont appropriés ces réflexes et ils savent vraiment, qu'à terme, il ne s'agira plus d'un réflexe, mais d'une habitude.

Merci à :

- **Laurent PETTITI, Président de la Délégation des Barreaux de France,**
- **et à Bertrand DEBOSQUE, Chef de la Délégation Française au CCBE, de nous avoir permis d'envisager les questions ordinales sous un angle que nous ne connaissions pas suffisamment : l'angle européen.**

IV – L'ouverture :

L'ouverture fait partie des souhaits de la Conférence.

Se déplacer auprès des Conseils de l'Ordre, dialoguer avec eux et écouter leurs attentes.

Chacun des membres de mon bureau a parcouru la France entière dans ce but.

L'accueil qui leur a été réservé, a été chaleureux et les attentes ont été remontées.

Nous avons souhaité également ouvrir nos Assemblées Générales aux membres des Conseils de l'Ordre, pour qu'ils puissent vivre pleinement l'ordinalité.

Il appartient à notre Conférence d'œuvrer pour que le relais puisse être assuré.

L'ouverture, nous la vivons encore, avec les Magistrats.

Le Conseil Consultatif conjoint de déontologie avocats-magistrats va dans ce sens.

Des propositions concrètes d'amélioration de nos relations seront faites au mois de février 2022.

Nous y travaillons ardemment.

Il est temps de mettre de côté les préjugés non constructifs.

Il est temps d'apprendre à connaître les contraintes des uns et des autres parce que nous avançons dans la même direction et que nous sommes soumis aux mêmes réformes.

Il est grand temps d'avancer ensemble dans un esprit commun de bâtisseur de la justice.

Nous dénonçons depuis longtemps et nous continuerons à dénoncer avec force et avec les magistrats, l'absence cruelle et insupportable des moyens de la Justice.

L'ouverture, c'est aussi ne pas hésiter à être présents lors des rendez-vous de l'histoire comme nous l'étions au Panthéon le 19 octobre dernier pour le 40^{ème} anniversaire de l'abolition de la peine de mort.

C'était un moment inoubliable.

Voilà une grande partie de ce qu'a été, de ce qu'a fait la Conférence des Bâtonniers pendant ces deux années.

Deux années sur 120 ans, 2 années de combat et de construction qui s'inscrivent dans la belle continuité de notre Conférence qui résiste à tout : aux discordes, aux guerres et même aux pandémies.

Il y aura bien d'autres combats à mener.

Nous les connaissons déjà.

Il nous faudra continuer à lutter contre la déshumanisation de la justice.

Il nous faudra continuer à lutter, comme je l'indiquais tout à l'heure, pour que notre justice ait les moyens à hauteur de sa tâche.

Il nous faudra continuer à lutter pour conserver l'autorégulation de notre profession.

Il nous faudra continuer à lutter contre le décret Magendie.

Et il nous faudra continuer à lutter contre tant de choses encore.

Je te souhaite, cher Bruno, de mener ces combats avec succès, entouré par des femmes et des hommes formidables, qui n'ont d'autre intérêt que de servir et de défendre, avec énergie et détermination, nos Ordres et notre si belle profession.

La plus belle profession du monde.

Encore, merci à tous.